



Reduire le preavis de location après depot de celui ci

Par **Knarff**, le **18/01/2008** à **12:26**

Bonjour

Je viens de déposer mon preavis de 3 mois la semaine dernière.
ma société vient de me faire apprendre un peu tard qu'elle était d'accord pour me fournir une attestation par laquelle j'étais muté en province et donc de pouvoir réduire mon preavis à 1 mois.

sachant que mon preavis est déjà posé pour une durée de 3 mois, est-ce que je peux quand même le réduire à 1 mois en présentant cette attestation à mon agence ???

Merci